

Les Communes, dindons de la farce ?

LA POLITIQUE D'EXCLUSION DES CHÔMEURS ET DE DÉGRESSIVITÉ DES ALLOCATIONS DE CHÔMAGE A DES EFFETS DRAMATIQUES SUR LES COMMUNES.

Khadija Khourcha
CSC

Quels effets auront, sur les CPAS, la politique de dégressivité des allocations de chômage et d'exclusion des chômeurs? Les militants interpellent, à ce propos et depuis le printemps dernier, les collègues des Bourgmestres et échevins des différentes Communes bruxelloises. Par ces temps de limitations budgétaires et de paupérisation d'un public déjà très précarisé, cette politique de réduction des allocations de chômage affecte directement les matières et les compétences communales. Elle risque de grever la politique communale dans son ensemble, alors que les marges de manœuvres budgétaires sont déjà extrêmement limitées. Depuis 2004, déjà, les sans-emploi doivent régulièrement répondre à des convocations de l'Onem pour prouver qu'ils font suffisamment d'efforts pour chercher un emploi et se réinsérer. Plutôt que de mener à un emploi, cette politique a surtout eu comme conséquence de rendre les demandeurs d'emploi secrétaires de leur propre recherche, accumulant les papiers et les dossiers. Les demandeurs et demandeuses d'emploi belges constituent le groupe social le plus contrôlé; une récente enquête d'Eurostat a démontré qu'ils sont aussi les plus actifs en Europe. Parallèlement, entre 2000 et 2010, le nombre de demandeurs d'emploi en Belgique est resté presque identique, et ce malgré les réductions de cotisations de

COMMENT DIMINUER LES CHIFFRES DU CHÔMAGE...ET DE LA PAUVRETÉ



sécurité sociale accordées aux entreprises et les différents plans d'embauche.

JEU DE DUPES

D'aucuns veulent nous faire croire que c'est en diminuant les allocations que les 400.000 emplois manquant actuellement seront créés, comme par magie. Nous ne sommes pas dupes: avec les mesures de dégressivité accrue, le chef de ménage et sa famille, les isolés et les cohabitants devront parfois vivre avec une allocation jusqu'à 30 % en dessous de la norme européenne de pauvreté. Il s'agit donc d'une mesure de paupérisation massive. Sans parler de l'exclusion de l'allocation d'attente, qui a été rebaptisée "allocation d'insertion" et qui est non seulement limitée dans le temps, mais également plus difficilement accessible (lire en p.12). Alors que les loyers à Bruxelles sont souvent prohibitifs, les diverses sanctions qui touchent les chômeurs peuvent les "tuer" socialement, en les précipitant dans la précarité et la marginalité. À cette perspective d'hécatombe sociale, il faut ajouter, à partir du

1^{er} janvier 2015, les exclusions via la limitation des allocations d'insertion. Selon nos estimations, ces exclusions concerneront 14.000 Bruxellois. Il faudrait ajouter, pour être complet, les exclusions liées à la transmission d'informations d'Actiris vers l'Onem, et celles liées aux évaluations durant le stage d'insertion.

L'assurance chômage est un pilier essentiel de la sécurité sociale, l'héritage de luttes antérieures. Elle organise la solidarité entre les travailleurs, entre les régions et oblige les employeurs à offrir au moins une rémunération et des conditions de travail minimales. Les sections locales de la CSC disent "non" à ceux qui prétendent que le problème du chômage, c'est le chômeur lui-même. Les sections locales de la CSC disent "non" à des mesures qui visent à précariser davantage les demandeurs d'emploi et à les transférer vers l'aide sociale des CPAS afin de modifier artificiellement les chiffres du chômage et réduire la solidarité interpersonnelle organisée au plan national par la sécurité sociale.

DES QUESTIONS ESSENTIELLES...

Depuis des mois, donc, les sections locales de la CSC interpellent donc les responsables communaux, et ce afin d'obtenir des réponses à trois questions essentielles:

- 1- Quel est le nombre de personnes qui arrivent au CPAS avec une demande sociale suite à une sanction ou à une exclusion Onem? En effet, tant que nous ne pouvons pas en mesurer l'ampleur, nous ne pouvons mener une politique efficace en matière d'emploi et de lutte contre la pauvreté...
 - 2- Comment le CPAS va-t-il faire face à l'explosion des demandes?
 - 3- En ces temps de crises multiples où l'État cherche par tous les moyens des économies, quelle est la position du Conseil communal face à la revendication de la CSC en faveur d'un impôt sur les grosses fortunes?
- Les militants de la CSC entendent bien recevoir des réponses à ces questions. Nous vous en ferons part dans une prochaine livraison d'*Ensemble!* ■